

mercredi 10 octobre 2018

DERET LOGISTIQUE
M. Le Président
580, rue du champ rouge
45770 SARAN

<p align="center">ZAC DES GUETTES / 45140 INGRE Flux thermiques sur parcelles BE 863 et BE 871</p>
--

Monsieur Le Président,

Suite à votre demande concernant votre dossier de demande d'autorisation au titres des Installations Classées Pour l'Environnement déposé le 24/07/2018 en Préfecture du Loiret, nous vous confirmons avoir bien pris note que des flux thermiques de 5kW/m2 et de 8kW/m2 sont susceptible d'impacter les parcelles cadastrales BE 863 et BE871 sur la commune d'INGRE (45140) dont nous sommes propriétaires. Il est à noter que ces parcelles dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Guettes font parties des surfaces d'espaces verts.

Nous acceptons cette servitude ainsi que les conséquences générées par la présence de ce flux thermique.

Le présent courrier est fait pour valoir ce que de droit,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre haute considération.

Le Président
L. DERET



PJ : Attestation de propriété des parcelles en date du 9/10/18

Clotilde MAISONNEUVE - Alain BUTTÉ
Damien PEYTAVIN - Vanessa FIJALOWICZ
Christine DEFREMONT – Laure MALECOT
NOTAIRES

12, Rue de la République
45000 ORLEANS

Parking : Place du Martroi,
Place d'Arc,
Gambetta.

Tél. : 02.38.62.19.19

Fax : 02.38.62.24.29

E-mail : etude45008.orleans@notaires.fr

CRPCEN : 45008

ATTESTATION

Je soussigné, Maître Alain BUTTE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Clotilde MAISONNEUVE, Alain BUTTÉ et Damien PEYTAVIN, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à ORLEANS (Loiret), 12 rue de la République,

CERTIFIE ET ATTESTE que la **SAS LES GUETTES** est propriétaire des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
BE	863	LE PRE	00 ha 54 a 11 ca
BE	869	LE PRE	00 ha 49 a 44 ca
BE	871	LA TERRE BLANCHE	00 ha 42 a 87 ca

Et ce, aux vues d'éléments en ma possession, savoir :

- **Un état hypothécaire** délivré le 5 septembre 2018 et certifié le 3 septembre 2018,
- **Les titres de propriété** de chaque parcelle, savoir :

* Pour la parcelle cadastrée section BE n°863 : Acquisition suivant acte reçu par Maître VASSELIN notaire à INGRE le 14 février 2014, publié au service de la publicité foncière de ORLEANS 1 le 28 février 2014, volume 2014P, numéro 1551.

* Pour la parcelle cadastrée section BE n°869 : Acquisition suivant acte reçu par Maître BUTTE notaire à ORLEANS le 18 octobre 2013, publié au service de la publicité foncière de ORLEANS 1 le 31 octobre 2013, volume 2013P, numéro 7589.

* Pour la parcelle cadastrée section BE n°871 : Acquisition suivant acte reçu par Maître MILCENT notaire à SAINT AY le 30 décembre 2013, publié au service de la publicité foncière de ORLEANS 1 le 22 janvier 2014, volume 2014P, numéro 619.

- **Le Modèle 1** provenant du site « finances.gouv.fr ».

Fait à ORLEANS
Le 9 Octobre 2018

Société Civile Professionnelle « Clotilde MAISONNEUVE, Alain BUTTÉ et Damien PEYTAVIN, Notaires associés,»
Titulaire d'un Office Notarial

membres d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
Successieurs de Maîtres MAISONNEUVE, PEYTAVIN, AUVINET, GOURBIL et PIERSON

